



Cayenne, le 08/01/2026

Direction de l'Autonomie

Affaire suivie par : Virginie CEBRIAN
Tél. : 06.94.25.72.43
Mèl. : virginie.cebrian@ars.sante.fr

Objet : Modification du calendrier de dépôt des candidatures – Appel à manifestation d'intérêt relatif à la désignation de personnes qualifiées pour le territoire de la Guyane – secteur médico-social.

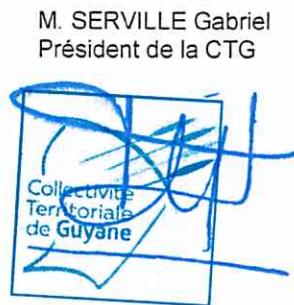
Madame, Monsieur,

Par un avis publié le 17 novembre 2025, l'Agence Régionale de Santé de Guyane, la Collectivité Territoriale de Guyane et la Préfecture de Guyane ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de la désignation de personnes qualifiées au sein des établissements médico-sociaux (ESMS) de Guyane.

Cet avis mentionnait initialement une date limite de dépôt des candidatures fixée au 31 janvier 2026. Afin de permettre aux candidats de disposer d'un délai supplémentaire pour déposer leur dossier, il a été décidé de prolonger la période de candidature jusqu'au 27 février 2026 inclus.

L'ensemble des autres dispositions de l'appel à manifestation d'intérêt demeure inchangé.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce projet structurant pour le territoire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.



M. POUSSIER Antoine
Préfet de Guyane

Le directeur des politiques sociales,
de la prévention et de l'inclusion
Bruno BOIS